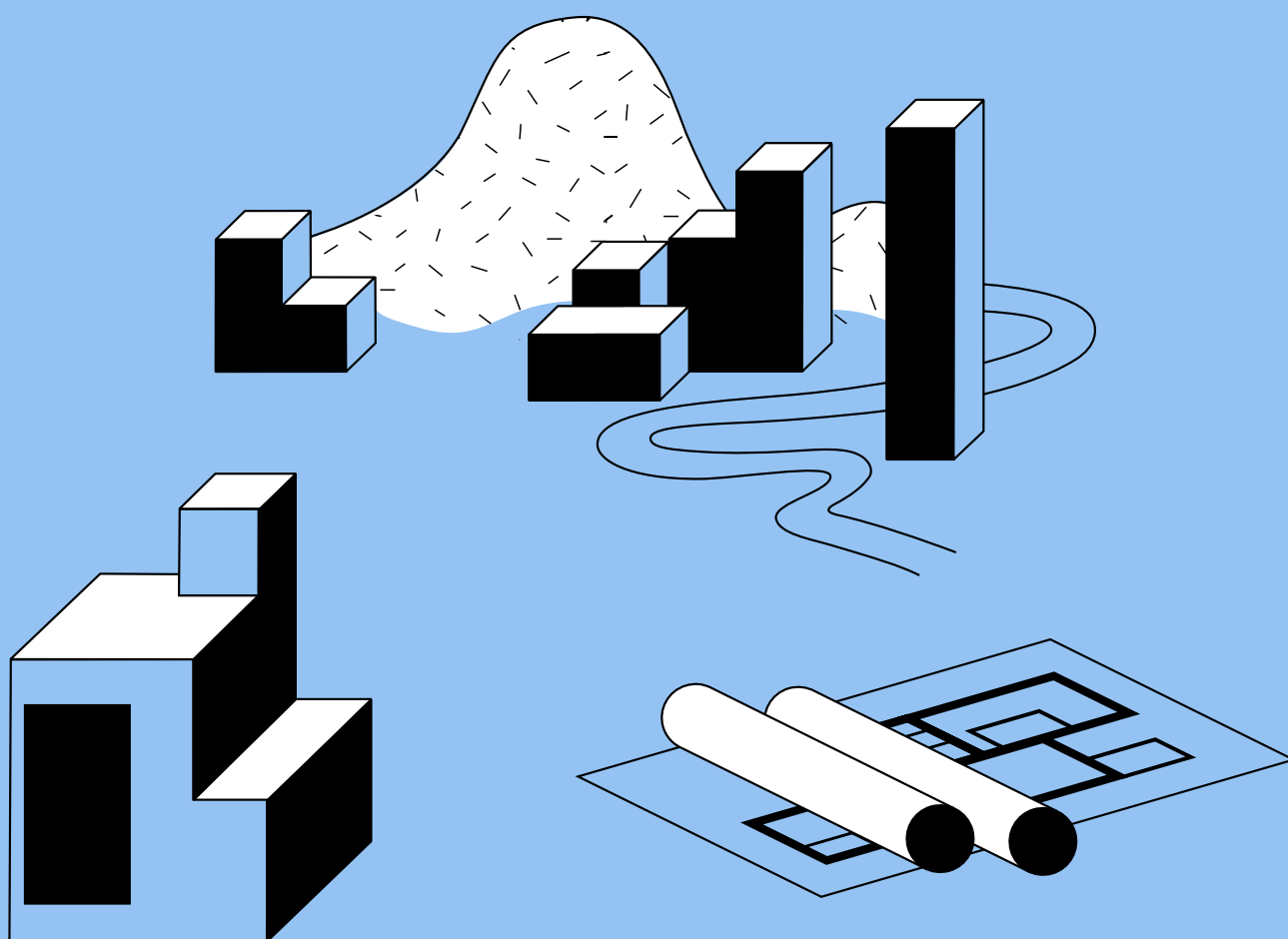


Système Davos de qualité pour la culture du bâti

# Formulaire d'évaluation



**Davos**<sup>2018</sup>  
**Declaration**

# Système Davos de qualité pour la culture du bâti

## Formulaire d'évaluation

Veillez utiliser le programme gratuit Adobe Acrobat Reader pour remplir le formulaire.  
Dernière version : <http://get.adobe.com/reader/>

### Nom et adresse du lieu

[La Pouponnière, Route du Manège 38, 1950 Sion](#)

### Date de l'évaluation

[28.9.2021](#)

### Personne responsable

[Carole Pont Bourdin, mijong architecture design, Sion](#)

Utilisez ce formulaire exhaustif fourni par le Système Davos de qualité pour la culture du bâti pour évaluer la qualité de la culture du bâti d'un lieu donné.

Pour découvrir le Système Davos de qualité pour la culture du bâti, veuillez consulter le document suivant.

Huit critères pour une culture du bâti de qualité



Pour obtenir des informations approfondies sur le Système Davos de qualité pour la culture du bâti, veuillez consulter le document complet.

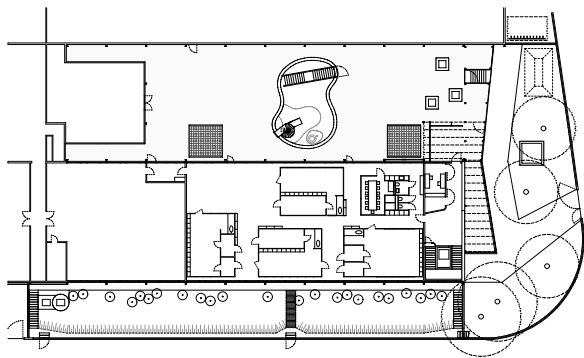
Huit critères pour une culture du bâti de qualité – la recette complète



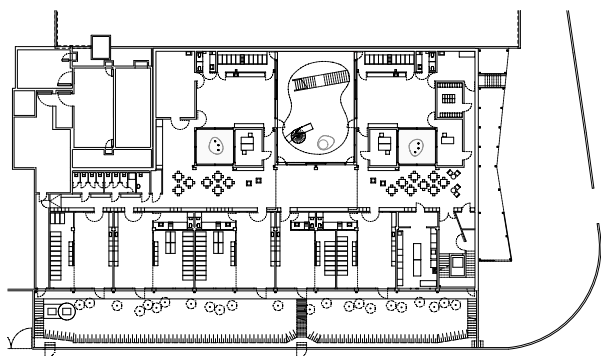
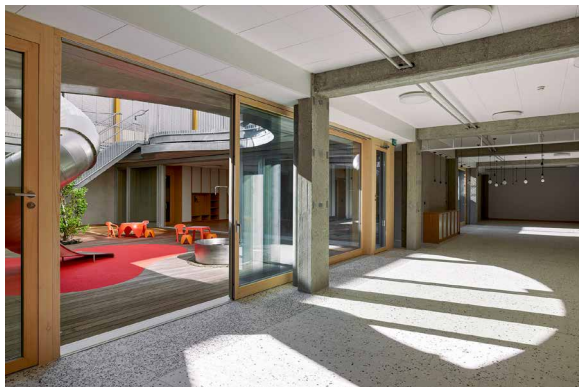
### Données utiles pour votre évaluation

- photos
- carte du site
- plans
- graphiques
- articles, textes, sites web, vidéos, réseaux sociaux
- sources d'archives et banques de données
- normes, standards
- systèmes de certification
- ...

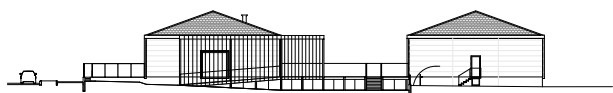
# La Pouponnière valaisanne



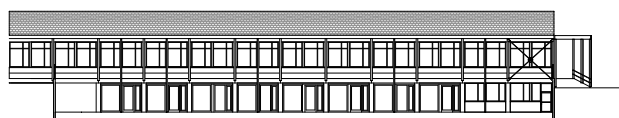
Plan rez supérieur



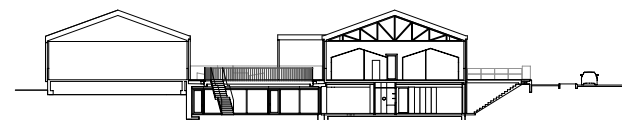
Plan rez inférieur



Façade nord



Façade est



Coupe transversale



Sources des images: plans\_mijong architecture design,  
photos\_johannes marburg

# La Pouponnière valaisanne à Sion

## Transformation et agrandissement du bâtiment de la Pouponnière

### Rénovation : 2017-2020

### Bâtiment existant : 1970

La crèche-nurserie de la Pouponnière a déménagé dans le quartier de Champsec, dans d'anciennes halles industrielles. Le bâtiment d'origine date de 1970. D'abord envisagée comme une implantation provisoire de la structure, elle est aujourd'hui transformée et agrandie afin d'accueillir une crèche répondant aux standards actuels. La mise aux normes et l'augmentation du confort des utilisateurs sont à la base du projet. Un travail main dans la main avec les utilisateurs a permis un résultat agréable pour tous.

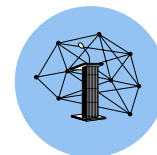
La situation très urbaine des bâtiments influe grandement sur le projet. La crèche-nurserie se situe dans un quartier mixte comprenant des logements, des commerces et des lieux de travail. Ce lieu cherche à favoriser la mobilité douce et à être facilement accessible à pied ou à vélo.

Architecturalement, l'idée était de garder l'identité industrielle du lieu tout en le densifiant. Celui-ci est agrandi entre les deux corps de bâtiment principaux. Le rez inférieur aménagé de trois patios organise toutes les activités de la crèche. Ces derniers sont utilisés comme aires de détente. La structure porteuse du bâtiment existant est maintenue. Les unités sont complétées pour répondre aux normes actuelles. Les patios font que l'espace est perçu comme généreux. Des espaces verts sont aménagés, notamment à l'entrée. Ils apportent un nouvel esprit au lieu.

À l'intérieur du bâtiment, les vues croisées ouvrent les pièces et agrandissent les espaces. Leurs aménagements différenciés sont l'occasion de jeux créatifs. Connectés à la nouvelle toiture qui devient terrasse, ils offrent un parcours de jeux aux enfants sur deux niveaux reliés entre eux par des escaliers et un toboggan. Le réfectoire aux fonctions multiples devient un espace d'échanges entre les différents groupes. Les matériaux, volontairement naturels, ainsi que le choix des couleurs contribuent à l'atmosphère de l'espace. L'apport de lumière est retravaillé afin de valoriser la lumière naturelle.

Le projet se veut fonctionnel et agréable pour ses utilisateurs. Il s'intègre dans son milieu tout en maintenant l'identité du bâtiment existant.

# Gouvernance



La culture du bâti de qualité se fonde sur la bonne Gouvernance.

La culture du bâti de qualité favorise les processus axés sur la qualité et spécifiques au lieu, dirigés par des acteurs compétents travaillant en équipes. Elle facilite l'engagement public et apporte une gouvernance participative transparente et inclusive en matière de prise de décision, de gestion et de soin du lieu.

---

**Veillez répondre aux questions suivantes concernant le critère Gouvernance.  
La réponse doit être rédigée sous forme de texte et indiquer sur quoi elle est basée.**

---

La notion de culture du bâti est-elle familière à toutes les parties prenantes et celles-ci sont-elles préoccupées par la qualité du lieu ?

---

En partie. Toutes les parties prenantes n'ont pas la même préoccupation.  
Un mandat d'étude parallèle a été organisé, son jury est constitué de toutes les parties prenantes.

---

Existe-t-il des lignes directrices en matière de culture du bâti et de sa qualité sous forme de dispositions légales, standards, normes et stratégies officielles, ou d'incitations financières ou procédurales ?

---

Oui, le but de la transformation est de remettre aux normes le bâtiment actuel afin qu'il puisse passer de structure d'accueil provisoire à structure permanente. Il y a donc une série de normes à respecter. Celles de sécurité (feu, sismique, etc.), de confort (thermique, phonique, etc.) et celles liées à l'exploitation directe (surfaces par enfants, programme, etc.). La Ville, en tant que maître d'ouvrage, a défini les montants des investissements et les procédures à suivre. En parallèle, la Ville de Sion a édité un livre intitulé Acclimata'sion, décrivant les objectifs de développement durable de l'agglomération.

---

Existe-t-il un large débat public sur la qualité du lieu, par exemple à travers des concours de design, des revues ou autre chose ?

---

Pas à notre connaissance. Le lieu accueille, sur demande, des visites de professionnels de la construction.

---

Le processus de prise de décision concernant le lieu est-il participatif, accessible à toutes les personnes concernées et transparent à toutes les étapes ?

---

Oui. Les utilisateurs du lieu ont été associés au processus de projet. De plus, une commission de construction a été instaurée. Des séances régulières ont eu lieu pour permettre un maximum de transparence.

---

Tous les acteurs professionnels et les parties prenantes impliquées ont-ils l'expérience, les connaissances, les aptitudes et l'expertise requis pour leurs tâches ?

---

Oui, la planification a été réalisée par des professionnels formés, architectes, bureaux d'études techniques, etc. et suivie par la commission de construction de la Ville, composée de chefs de services (petite enfance, social, finances, etc.). Les divers travaux d'exécution ont été confiés à des personnes compétentes et expérimentées.

---

Les professionnels travaillent-ils en équipes transdisciplinaires ?

---

Oui, les divers professionnels s'unissent dans un but commun. Des solutions sont trouvées grâce à l'expertise de chacun ainsi qu'au partage des connaissances.

---

Questions et réponses supplémentaires :

---

---

**Veillez expliquer dans quelle mesure le lieu répond aux exigences de la culture du bâti de qualité sous l'angle du critère Gouvernance.**

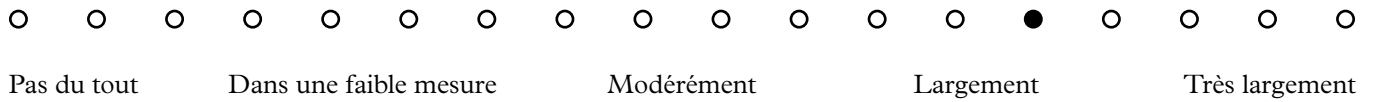
---

Le processus de projet jusqu'à son exécution intègre toutes les parties prenantes. Les utilisateurs valident les choix et les prises de décision, accompagnés par les divers acteurs professionnels compétents.

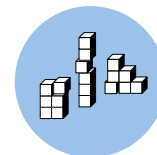
---

**Dans quelle mesure le lieu répond-il aux exigences de qualité sous l'angle du critère Gouvernance?**

---



# Fonctionnalité



## La culture du bâti de qualité répond aux besoins.

Les méthodes de conception et de construction de la culture du bâti de qualité répondent aux besoins humains en matière de santé, confort, sécurité et accessibilité. Elles sont durables et les résultats adaptables aux usages et aux objectifs existants et futurs, tout en sauvegardant le patrimoine bâti.

---

### **Veillez répondre aux questions suivantes concernant le critère Fonctionnalité. La réponse doit être rédigée sous forme de texte et indiquer sur quoi elle est basée.**

---

Le lieu répond-il actuellement aux besoins ?

---

Oui, en ville de Sion (33 668 habitants en 2019), la demande de places en nurserie et en crèche est croissante. Pour y répondre, la Ville a déjà investi plus de 10 millions de francs entre 2017 et 2020. Elle a commandé plusieurs études de faisabilité pour répondre à ce besoin. La transformation et l'agrandissement du bâtiment existant de la Pouponnière s'inscrit dans ce contexte.

---

Le lieu est-il fonctionnel pour longtemps, adaptable aux changements de conditions, de besoins et d'emplois, tout en préservant son éventuel patrimoine bâti ?

---

Oui, en partie. Le bâtiment date de 1970. La structure de base est conservée. Les changements apportés répondent clairement aux besoins des utilisateurs actuels et aux normes qu'ils doivent respecter. Un grand soin a été apporté à la réalisation et les matériaux utilisés sont fait pour durer. Le lieu est partiellement adaptable aux changements de conditions.

---

Le lieu est-il sain et confortable pour ses usagers en termes de conception, matériaux, lumière, air, bruit et autres ?

---

Oui, les matériaux sont le plus naturels et durables possible, à l'exemple du terrazzo dans le réfectoire. L'apport de lumière naturelle a été pensé de manière à offrir un confort maximal aux usagers du site même si une partie du bâtiment se trouve en demi sous-sol (création de patios). Le concept de couleur a été réfléchi pour s'adapter aux enfants. Quant à sa conception, le projet a été pensé spécifiquement pour ses jeunes usagers, avec notamment un toboggan extérieur qui relie les 2 étages. Une étude acoustique a permis d'optimiser le confort des utilisateurs.

---

Le lieu est-il sûr pour ses usagers en termes de conception, matériaux, lumière et autres ?

---

Oui, les normes, standards et recommandations laissent peu de place à l'improvisation pour ce type de structure. Des spécialistes ont été consultés (acousticien, thermicien, protection des travailleurs, etc.) et les choix finaux sont approuvés tant par ces spécialistes que par les services cantonaux, la Municipalité et les utilisateurs. Certains détails sont même adaptés lors de la mise en service afin de garantir la pleine satisfaction des usagers. L'accès motorisé a été modifié en route à sens unique et vitesse modérée. Une piste cyclable a été aménagée.

---



Le lieu est-il facilement accessible à chacun et chacune ?

---

Oui, le lieu est facilement accessible en voiture, à vélo, à pied ou en bus. Des zones de dépose ont été créées. Un arrêt de bus se trouve en face de la structure. Une piste cyclable a aussi été créée et rejoint le réseau de mobilité douce. Ce lieu est également conçu pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'y accéder.

---

Le lieu présente-t-il un niveau de trafic faible et est-il possible d'y circuler à pied et à vélo ?

---

Oui, en partie. Le lieu se trouve dans une zone mixte, à la limite d'un quartier d'habitation, à côté d'une zone commerciale et artisanale. Le bâtiment se situe aux abords d'une route à sens unique limitée à 30 km/h; il y est donc aisé de circuler à pied ou à vélo, notamment sur la piste cyclable qui passe juste devant. Cependant, en raison des commerces et des entreprises avoisinantes, le trafic reste important à certaines heures de la journée.

---

Questions et réponses supplémentaires :

---

**Veillez expliquer dans quelle mesure le lieu répond aux exigences de la culture du bâti de qualité sous l'angle du critère Fonctionnalité.**

---

Le lieu répond à un besoin majeur de la population sédunoise. 46 places d'accueil supplémentaires ont été créées. La structure existante a été agrandie et améliorée de manière durable au niveau du confort, de l'utilisation et de la sécurité. L'accès a été modifié et sécurisé.

---

**Dans quelle mesure le lieu répond-il aux exigences de qualité sous l'angle du critère Fonctionnalité ?**

---

Pas du tout      Dans une faible mesure      Modérément      Largement      Très largement

# Environnement



## La culture du bâti de qualité préserve l'Environnement.

La culture du bâti de qualité contribue à conserver les ressources naturelles et la biodiversité en freinant le changement climatique et en soutenant ainsi la durabilité. Elle préserve, promeut et développe un Environnement naturel intact et des paysages naturels et culturels variés à travers un usage responsable du sol et des territoires habités, une mobilité durable, l'efficacité énergétique, enfin le recours à des méthodes et matériaux de construction durables qui tiennent compte du cycle de vie complet.

---

### **Veillez répondre aux questions suivantes concernant le critère Environnement.**

**La réponse doit être rédigée sous forme de texte et indiquer sur quoi elle est basée.**

---

Le lieu manifeste-t-il un usage responsable du sol (par ex. en termes d'espaces libres, d'espaces verts, de densité et de taux d'occupation adéquats) ?

---

Oui. L'étude de faisabilité initiale a permis d'optimiser le lieu existant. Le but était de densifier le bâtiment existant sur un minimum de surface. L'agrandissement a été fait en sous-sol afin de créer un aménagement extérieur au-dessus. La parcelle est rationalisée, le bâti existant est valorisé.

Dans ce projet, les espaces extérieurs et verts ont été maximisés. Les typologies de surface restent cantonnées aux besoins et exigences des utilisateurs.

---

Le lieu promeut-il la biodiversité (diversité génétique, des espèces et des écosystèmes) ?

---

Non, pas spécifiquement, car les surfaces extérieures doivent correspondre aux besoins des utilisateurs (surfaces carrossables pour les poussettes, trottinettes, etc.). De plus, les usagers ont émis certaines réserves quant aux allergies provoquées par certaines espèces d'insectes. Malgré ces exigences, les arbres de qualité présents sur la parcelle ont été conservés. De nouveaux arbres, des petits fruitiers et des plantes aromatiques ont été plantés en pleine terre. Cette végétation vient compléter les plantes grimpantes du couvert d'entrée.

---

Le lieu est-il entretenu et développé de façon durable, préservation et intégration du patrimoine bâti comprises ?

---

Oui, la structure du bâtiment existant a été maintenue. L'enveloppe thermique a été améliorée. Des matériaux durables ont été choisis, à l'exemple du parquet en lames debout ponçables jusqu'à trois fois.

Le sol du réfectoire est en terrazzo produit par une entreprise lausannoise.

À l'extérieur, un poussier remplace l'enrobé bitumineux ; ainsi, les eaux de toiture peuvent toutes s'infiltrer.

---

Le lieu recourt-il à des méthodes de construction simples et donc durables, à des équipements de longue durée et à des besoins d'entretien appropriés, mettant ainsi en œuvre les cinq R : refuser, réduire, réparer, réutiliser, recycler ?

---

Oui, dans la mesure du possible. Des matériaux durables ont été utilisés comme le terrazzo ou le parquet à lames debout. Ils peuvent être poncés et protégés à nouveau plusieurs fois. Le carrelage est un grès teinté dans la masse ; il assure donc une forte résistance. L'extension est conçue en béton armé. L'existant a été maintenu et isolé. Les entreprises choisies sont locales et les fournisseurs sont majoritairement suisses. La provenance des matières premières reste toujours assez floue.

---

Le lieu est-il exempt de polluants (bruit, lumière, produits, etc.) nocifs pour l'Environnement et la santé humaine ?

---

Oui, dans la mesure du possible. Les matériaux ont été choisis pour être le plus naturels possible et leur entretien se fait sans produits polluants. Une étude sur la présence de polluants a été commandée avant le début des travaux. Ceux présents sur le site ont été éliminés (amiante notamment). La lumière naturelle a été privilégiée. Une isolation acoustique assure le confort auditif. Le bâtiment est situé dans un quartier mixte, il est donc soumis aux pollutions inhérentes à ce type de zone.

---

La suffisance, des analyses réfléchies et complètes et des instruments scientifiques (évaluations de l'impact environnemental, etc.) influencent-ils la prise de décision en matière d'efficacité énergétique, d'empreinte carbone (énergie intrinsèque, etc.) afin de minimiser l'impact sur l'Environnement ?

---

Oui. Le projet a été mis à l'enquête. Les différents services cantonaux ont été consultés. Un bilan énergétique a été réalisé. La planification a donc été influencée par les résultats et les exigences de ces analyses. La sensibilité des concepteurs à l'environnement joue également son rôle. La situation a été améliorée par le remplacement des fenêtres et l'isolation d'une partie des façades. La toiture, quant à elle, sera changée dans un deuxième temps. La Ville devra planifier cette amélioration dans ses prochains budgets.

---

Le lieu favorise-t-il la mobilité durable ?

---

Oui. Le lieu est propice aux vélos, aux piétons ainsi qu'aux transports en bus. La situation du lieu, hors du centre-ville, dans un quartier d'habitation dense, favorise cette mobilité douce surtout aux heures de pointe.

---

Questions et réponses supplémentaires :

---

---

**Veillez expliquer dans quelle mesure le lieu répond aux exigences de la culture du bâti de qualité sous l'angle du critère Environnement.**

---

Le lieu existant a été optimisé, valorisé et densifié de manière rationnelle, contribuant ainsi à une économie du sol. Les matériaux utilisés et la mise en œuvre par des entreprises locales favorisent une certaine durabilité. L'accès au lieu est possible en mobilité douce. La végétalisation a été maximisée au mieux malgré la localisation très urbaine du site.

---

**Dans quelle mesure le lieu répond-il aux exigences de qualité sous l'angle du critère Environnement?**

---

Pas du tout      Dans une faible mesure      Modérément      Largement      Très largement

# Économie



La culture du bâti de qualité ajoute une plus-value économique.

La culture du bâti de qualité accorde la priorité aux valeurs culturelles et privilégie les investissements à long terme plutôt que les gains économiques à court terme ; elle conserve et augmente la valeur économique, et représente une forte valeur si l'on y recourt. Elle préserve et développe les ressources par des usages à long terme conformes à l'emplacement et à la conception, par une construction et un fonctionnement économes, et en recourant à des matériaux de construction de haute qualité et de longue durée.

---

**Veillez répondre aux questions suivantes concernant le critère Economie.**

**La réponse doit être rédigée sous forme de texte et indiquer sur quoi elle est basée.**

---

Le lieu rehausse-t-il son attrait à long terme comme espace de vie, de travail, de loisirs et/ou de tourisme en étant proche de diverses ressources, commodités et/ou services publics ?

---

Oui, le lieu apporte une plus-value à ce quartier, qui regroupe des commerces, des lieux d'habitation et des espaces de travail.

---

Les matériaux et méthodes de construction ont-ils un cycle de vie long, réduisant par-là les coûts d'entretien, et la valeur du lieu est-elle pour cette raison stable ou croissante ?

---

Oui, les matériaux ont été choisis pour durer, par exemple le terrazzo du réfectoire ou encore le parquet en lames debout. Les modifications de l'enveloppe répondent quant à elles aux dernières normes en vigueur.

---

Le lieu est-il viable économiquement dans une perspective à long terme ?

---

Oui, certainement. La Ville de Sion est propriétaire du bâtiment et de la parcelle. La valorisation du lieu fait partie d'une stratégie politique et d'un plan financier. Les modifications apportées sont pérennes.

---

A-t-il été fait bon usage des ressources publiques et privées dans une perspective à long plutôt qu'à court terme, compte tenu des coûts du cycle de vie complet?

---

Oui. Le processus a été réalisé en toute transparence. Un crédit d'engagement a été voté par le conseil. Chaque soumission, modification ou adaptation a été validée par la commission en charge notamment du contrôle des coûts. Le budget a été respecté.

---

L'Économie de la conception, de la construction et du fonctionnement favorise-t-elle l'abordabilité du lieu?

---

Oui, la valorisation des bâtiments existants ainsi qu'une conception cohérente, en adéquation avec les besoins des utilisateurs, en font une structure financièrement saine.

---

Les modèles de propriété et/ou d'investissement du lieu contribuent-ils à créer des quartiers dynamiques et à usage mixte?

---

Oui. Le lieu s'inscrit dans une zone mixte comprenant différents types de propriétaires. Le fait que la Ville décide d'investir dans ce quartier excentré favorise un certain dynamisme. La ville est en mutation et le lieu y contribue de manière positive.

---

Questions et réponses supplémentaires :

---

La culture du bâti de qualité accorde la priorité aux valeurs culturelles et privilégie les investissements à long terme plutôt que les gains économiques à court terme ; elle conserve et augmente la valeur économique, et représente une forte valeur si l'on y recourt. Elle préserve et développe les ressources par des usages à long terme conformes à l'emplacement et à la conception, par une construction et un fonctionnement économes, et par le recours à des matériaux de construction de haute qualité et de longue durée.

---

**Veillez expliquer dans quelle mesure le lieu répond aux exigences de la culture du bâti de qualité sous l'angle du critère Economie.**

---

Dans sa stratégie politique et sa vision à long terme, la Ville a décidé d'investir dans ce lieu de manière pérenne. Le travail mené, de l'étude de faisabilité à l'exécution, répond à cette volonté. Les matériaux utilisés et leur mise en œuvre sont de qualité et faits pour durer. La transformation du lieu existant préserve et valorise les ressources et contribue ainsi à en augmenter la valeur économique.

---

**Dans quelle mesure le lieu répond-il aux exigences de qualité sous l'angle du critère Economie ?**

---

Pas du tout      Dans une faible mesure      Modérément      Largement      Très largement

# Diversité



La culture du bâti de qualité relie les personnes entre elles.

La culture du bâti de qualité reflète et promeut des sociétés inclusives, et favorise les usages mixtes, facilitant ainsi les interactions et le partage des responsabilités, d'où cohésion sociale et spatiale. Elle aide à former une culture variée de la planification.

---

**Veillez répondre aux questions suivantes concernant le critère Diversité.**

**La réponse doit être rédigée sous forme de texte et indiquer sur quoi elle est basée.**

---

Le lieu garantit-il les droits humains que sont l'égalité, la liberté, la sécurité et les moyens d'existence ?

---

Oui, le lieu garantit les droits humains. Différents services cantonaux, notamment ceux de la protection des travailleurs et de la petite enfance, ont suivi le projet et donné leur accord au permis d'exploiter. Plus concrètement, la structure de la Pouponnière est ouverte à tous, sans distinction de genre, de religion ou autre.

---

Le lieu contribue-t-il à susciter des usages dynamiques et à usage mixte (logement, travail, loisirs, etc.) qui soient en rapport avec ses caractéristiques ?

---

Non. Le lieu a été conçu et est exploité pour un usage précis, celui d'une structure d'accueil de la petite enfance. Cependant, des pièces ou espaces extérieurs pourraient être utilisés pour de événements organisés par la Ville, par exemple.

---

Le lieu promeut-il et fournit-il divers espaces publics et privés attrayants et confortables pour relier les personnes entre elles ?

---

Non. Les espaces intérieurs et extérieurs sont cloisonnés pour des raisons de sécurité. Le contrôle d'accès de ce type de structure est très règlementé. Dans l'utilisation interne, les vues ont été réfléchies de manière à créer une dynamique au sein même du bâtiment. Ainsi, le réfectoire, aux fonctions multiples, devient un espace d'échanges entre les différents groupes.

---



Le lieu favorise-t-il le mélange des usagers (genre, âge, capacités, origine, etc.) et de diverses communautés par rapport à ses fonctions ?

---

Oui, en partie. Étant dédié aux enfants, ce lieu ne favorise pas spécifiquement l'échange générationnel. Cependant, une mixité se crée en termes de genre et d'origine.

---

Le lieu connaît-il le partage des responsabilités en matière d'espaces privés, mais surtout publics (processus participatifs, associations de voisins, etc.) ?

---

Non. La gestion est confiée à une association privée subventionnée par la Ville et le Canton.

---

Le lieu empêche-t-il la ségrégation, la gentrification et la ghettoïsation de groupes spécifiques dans certaines zones ?

---

Ce n'est pas l'objectif principal du projet. Ce lieu favorise la mixité et l'inclusion pour un public cible précis (enfants, parents et professionnels de la petite enfance).

---

Le lieu est-il résilient du point de vue social ?

---

Oui. Le lieu est une structure sociale. Il est donc configuré avec les spécificités liées à un lieu d'accueil, de la petite enfance en l'occurrence.

---

Questions et réponses supplémentaires :

---

---

**Veillez expliquer dans quelle mesure le lieu répond aux exigences de la culture du bâti de qualité sous l'angle du critère Diversité.**

---

Dans son usage interne, le lieu apporte diversité et mixité. À l'échelle du lieu, son usage reste spécifique.

---

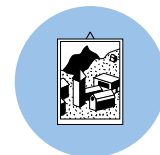
**Dans quelle mesure le lieu répond-il aux exigences de qualité sous l'angle du critère Diversité?**

---

Pas du tout      Dans une faible mesure      Modérément      Largement      Très largement

# Contexte



## La culture du bâti de qualité entraîne la cohérence spatiale.

Les lieux empreints d'une culture du bâti de qualité renvoient à leur Contexte naturel et bâti. Ils englobent le patrimoine bâti et la création contemporaine, et dialoguent avec les particularités locales et leurs caractéristiques en termes d'âge, d'échelle, de typologie et de matérialité.

---

### **Veillez répondre aux questions suivantes concernant le critère Contexte.**

**La réponse doit être rédigée sous forme de texte et indiquer sur quoi elle est basée.**

---

Le contexte du lieu a-t-il été étudié et analysé à fond avant de programmer l'intervention ?

---

Oui. Il est le fruit d'une stratégie politique de la Ville. Plus précisément, une étude préliminaire de faisabilité a été commandée pour savoir si l'agrandissement était possible. D'autres études techniques ont été menées pour évaluer la qualité et l'état général du lieu. Avant d'être rénové définitivement et agrandi, le bâtiment avait été utilisé comme structure provisoire.

---

En reflétant les caractéristiques petites et grandes, le lieu dialogue-t-il avec le paysage ouvert, le grain, la couleur et le matériau urbains avoisinants ?

---

Oui, en partie. Le lieu s'inscrit dans un bâtiment et une parcelle existant déjà. Ses caractéristiques extérieures industrielles et structurelles (ancienne usine) sont conservées. Les aménagements extérieurs spécifiques aux utilisateurs viennent « adoucir » cet environnement urbain.

Son voisinage direct, commercial, complète le dialogue et favorise une mixité dans le quartier.

---

Le patrimoine bâti et les spécificités régionales (unité du patrimoine bâti, création ancienne et contemporaine, qualités du paysage, etc.) sont-ils reconnus, préservés, adoptés et intégrés dans toutes les interventions ?

---

Pas spécifiquement. La structure d'origine et son caractère industriel ont été conservés. Ils ne comportaient toutefois pas de spécificités ou caractéristiques remarquables.

---

La création contemporaine dialogue-t-elle respectueusement avec les particularités du Contexte du lieu ; préserve-t-elle et rehausse-t-elle la qualité du lieu ?

---

Oui. Les spécificités du lieu ont été conservées et les nouveaux volumes disparaissent entre les deux bâtiments. Les aménagements extérieurs viennent colorer ce contexte artisanal et urbain.

---

Le Contexte du lieu présente-t-il des espaces verts d'accès facile ; ces espaces verts préservent-ils et rehaussent-ils la qualité du lieu ?

---

En partie. Les espaces verts ont été maximisés mais ne constituent pas la surface la plus importante du lieu pour des raisons d'usage. L'accès à ces espaces est réservé aux utilisateurs et donc adapté en termes d'accessibilité.

---

Questions et réponses supplémentaires :

---

**Veillez expliquer dans quelle mesure le lieu répond aux exigences de la culture du bâti de qualité sous l'angle du critère Contexte.**

---

La situation urbaine et les caractéristiques inhérentes à celle-ci ont été prises en compte dans le développement du projet. Le lieu a été valorisé, mais son essence de base a été conservée.

---

**Dans quelle mesure le lieu répond-il aux exigences de qualité sous l'angle du critère Contexte ?**

---

Pas du tout      Dans une faible mesure      Modérément      Largement      Très largement

# Esprit du lieu



## La culture du bâti de qualité renforce l'Esprit du lieu.

La culture du bâti de qualité présente des caractéristiques qui favorisent la réaction affective des personnes au lieu en leur permettant d'établir une relation positive avec lui. Elle promeut l'attachement au lieu par sa forte identité et son caractère distinct, contribuant ainsi à satisfaire aux besoins sociaux, psychologiques et culturels.

---

### **Veillez répondre aux questions suivantes concernant le critère Esprit du lieu. La réponse doit être rédigée sous forme de texte et indiquer sur quoi elle est basée.**

---

Le lieu se distingue-t-il par son caractère local, ses particularités, son authenticité et son identité, qui favorisent l'attachement des personnes à son égard ?

---

Non. Le passé industriel du lieu n'a pas d'histoire particulière. L'implantation de la structure est trop récente pour qu'une identité ait eu le temps de se créer. De plus, ce quartier mixte est en perpétuelle mutation.

---

Le lieu suscite-t-il l'identification, l'attachement à son égard, contribuant ainsi à créer un sentiment d'appartenance ?

---

Il est trop tôt pour répondre à cette question. Si la structure perdure, le lieu pourra contribuer à un sentiment d'appartenance car toute une partie de la population du futur aura passé quelques années dans ces locaux. Le lieu actuel n'a pas d'identification particulière.

---

Le lieu présente-t-il des qualités de la nature et du paysage qui renforcent l'attachement à leur égard ?

---

Non. Le lieu prend place dans une zone mixte de la plaine sans vue particulière sur les montagnes. Sa fonction primaire (usine industrielle) tenait plutôt compte de la facilité d'accès au réseau routier.

---

Les valeurs locales et régionales et l'histoire des communautés et des individus sont-elles respectées par les matériaux, la conception, la construction et la gestion du lieu, et transmises aux futures générations ?

---

Ce n'est pas l'objectif principal du lieu. Il correspond aux besoins des utilisateurs pour un usage précis. Il n'a pour l'instant pas de valeur locale ou régionale particulière.

---

L'usage du lieu est-il compatible avec sa capacité de charge en préservant ou améliorant la qualité de l'espace ainsi que l'intégrité de la vie humaine qui s'y déroule ?

---

Oui. Les espaces ont été réalisés et dimensionnés en fonction de l'usage. Ils correspondent à un cahier des charges bien précis. De plus, les normes en vigueur ont été scrupuleusement respectées.

---

Le lieu contribue-t-il à la cohésion sociale et spatiale en créant ou en améliorant les occasions d'interaction sociale, et en renforçant la fierté civique et une vision partagée de ses identités ?

---

Non, pas particulièrement. La structure se situe dans une zone mixte aux abords d'un quartier d'habitation dense. Les allées et venues des parents sont rapides, probablement parce que la plupart passent amener leurs enfants en voiture avant ou après le travail. La mobilité douce se développe en Valais mais n'y est pas encore acquise. La structure fournit quant à elle de magnifiques espaces de jeu. De plus, les vues ont été réfléchies de manière à créer une dynamique au sein même du bâtiment. Le réfectoire, aux fonctions multiples, devient un espace d'échanges entre les différents groupes.

---

Questions et réponses supplémentaires :

---

**Veillez expliquer dans quelle mesure le lieu répond aux exigences de la culture du bâti de qualité sous l'angle du critère Esprit du lieu.**

---

Dans ce cas précis, plus que le lieu lui-même, c'est plutôt sa fonction qui promeut l'attachement à celui-ci.

---

**Dans quelle mesure le lieu répond-il aux exigences de qualité sous l'angle du critère Esprit du lieu ?**

---

Pas du tout

Dans une faible mesure

Modérément

Largement

Très largement

# Beauté



Un lieu empreint d'une culture du bâti de qualité est beau.

La culture du bâti de qualité tient compte de la perception et de l'interprétation sensorielle de la relation entre objets, lieux et personnes, elle augmente la satisfaction de vie des personnes et leur qualité de vie. Elle met l'accent sur la nécessité d'une appréhension esthétique positive et d'un rapport satisfaisant entre les personnes et le lieu.

---

**Veillez répondre aux questions suivantes concernant le critère Beauté.**

**La réponse doit être rédigée sous forme de texte et indiquer sur quoi elle est basée.**

---

Le lieu a-t-il un impact esthétique, spatial et affectif sur le spectateur ?

---

Pas de prime abord, car l'aspect extérieur reste très industriel. Les non-utilisateurs du lieu ne perçoivent pas les qualités des espaces intérieurs. Le spectateur-utilisateur oui, en revanche, de par la qualité spatiale, les matériaux utilisés, le concept couleur. De plus, les usagers eux-mêmes peuvent en augmenter l'impact affectif.

---

Le lieu met-il les personnes à l'aise ?

---

Oui, pour les utilisateurs. Les espaces ont été réfléchis pour créer de la convivialité et leur offrir des espaces généreux. La luminosité a été optimisée et les matériaux utilisés apportent une certaine âme.

---

Les personnes perçoivent-elles le lieu comme étant beau ?

---

Oui, pour les utilisateurs. Les échos sont très positifs. Les parents sont contents de voir leurs enfants s'y épanouir. Le spectateur voit quant à lui une usine « améliorée » dont la qualité visuelle de base est modeste.

---

Attribue-t-on au lieu des valeurs esthétiques spécifiques, représentant un rapport équilibré entre ses qualités formelles et son intégration dans son Contexte complexe ?

---

Oui, en partie. Le bâtiment trouve un esthétisme nouveau tout en gardant sa structure d'origine. Son intégration dans le contexte urbain a également été optimisée.

---

La Beauté du lieu contribue-t-elle au bien-être et à la satisfaction de vie des personnes ?

---

Oui, pour les utilisateurs. La rénovation / transformation a changé l'atmosphère générale en améliorant l'espace et la luminosité. Les matériaux de grande qualité utilisés, comme le terrazzo, le parquet, le mobilier en chêne, les grandes baies vitrées, les couleurs douces, tout cela contribue à donner une âme au lieu. La satisfaction de vie s'en trouve améliorée.

---

Questions et réponses supplémentaires :

---

**Veillez expliquer dans quelle mesure le lieu répond aux exigences de la culture du bâti de qualité sous l'angle du critère Beauté.**

---

Le bâtiment trouve un esthétisme nouveau tout en préservant sa beauté intrinsèque. Les critères de beauté sont surtout perceptibles à l'intérieur du lieu. Tout le monde ne peut donc pas en profiter.

---

**Dans quelle mesure le lieu répond-il aux exigences de qualité sous l'angle du critère Beauté?**

---



Pas du tout

Dans une faible mesure

Modérément

Largement

Très largement



# Déclaration finale

Bien remplir les conditions de tous les huit critères, qui peuvent être pondérés différemment en fonction du lieu (moyennant justification explicite), résulte en un lieu empreint de bien-être et d'une culture du bâti de qualité.

---

**Veillez expliquer dans quelle mesure le lieu répond globalement aux exigences de la culture du bâti de qualité.**

---

Le lieu répond globalement aux huit critères au sens où le projet a été réfléchi par différents acteurs, accompagnés par des professionnels qui ont œuvré à en faire un lieu de qualité. C'est un projet de longue haleine, qui aborde une multitude de thématiques.

---

**Veillez détailler les atouts généraux du lieu.**

---

Le cahier des charges initial a été respecté et correspond aux attentes des utilisateurs. Le lieu a été valorisé de manière durable avec des éléments de qualité.

La structure existante est préservée et valorisée. De plus, le bâtiment est agrandi entre les deux corps principaux.

Une utilisation intelligente du sol est donc réalisée.

Les vues croisées entre les espaces ouvrent les pièces et agrandissent les espaces.

Le réfectoire aux fonctions multiples devient un espace d'échanges entre les différents groupes.

Les matériaux, volontairement naturels et durables, ainsi que le choix des couleurs contribuent à l'atmosphère de l'espace et ainsi au bien-être des utilisateurs.

---

**Veillez détailler le potentiel d'amélioration du lieu.**

---

La requalification de l'étage supérieur, qui ne faisait pas partie du cahier des charges initial, et la réfection de la toiture. Quant à la végétation fraîchement plantée, il faut attendre encore quelques années pour qu'elle atteigne son potentiel optimal.

---

**Dans quelle mesure le lieu répond-il aux exigences globales de qualité ?**

---

Pas du tout

Dans une faible mesure

Modérément

Largement

Très largement